

17/04/2020



CAFOM confirme son éligibilité au PEA-PME

Le Groupe CAFOM, acteur majeur de l'équipement de la maison en Europe et en Outre-Mer, confirme respecter tous les critères d'éligibilité¹ au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions CAFOM (FR0010151589 / CAFO) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos de Cafom – www.cafom.com

Créé en 1985, Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison. Le Groupe, propriétaire de la marque [Habitat](#), est également le leader de la distribution d'équipements de la maison en Outre-mer (enseignes BUT, Darty, Habitat, First Deco et Musique et Son). Il est l'actionnaire majoritaire du site Internet européen vente-unique.com et détient également le site B2B international directlowcost.com.

Cafom est coté en Bourse sur Euronext à Paris depuis 2005 (CAFO – FR0010151589).

Contacts Cafom :

ACTUS finance & communication

Jérôme Fabreguettes-Leib

Relations Investisseurs

01 53 67 36 78

cafom@actus.fr

Nicolas Bouchez

Relations Presse

01 53 67 36 74

nbouchez@actus.fr

¹ Les sociétés sont éligibles si d'une part elles ont moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. D'autre part, ces critères sont appréciés sur la base des comptes de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux des sociétés avec lesquelles elle constitue un groupe.